



*Point de contact national belge
pour les Principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales.*

**Communiqué de suivi du 26 novembre 2018
du Point de Contact National belge pour les Principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales
relatif à la circonstance spécifique
SOCAPALM ¹**

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations des Gouvernements à leurs entreprises, quel que soit le lieu où elles exercent leurs activités.

Ces recommandations portent sur plusieurs domaines comme la publication d'informations, les droits de l'homme, l'emploi et les relations professionnelles, l'environnement, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité. En outre, les concepts de la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement et de la diligence raisonnable (« due diligence ») ont été introduits.

Il appartient aux différents Points de contact nationaux chargés du suivi de mettre en œuvre ces Principes directeurs.

En Belgique, le Point de contact national (PCN) est présidé par un représentant du service public fédéral Economie et a une composition tripartite, comprenant les partenaires sociaux, les représentants des différents services publics fédéraux et les gouvernements régionaux.

Le rôle du PCN est, notamment, de contribuer à la résolution des questions soulevées dans des circonstances spécifiques. Le PCN facilitera l'accès à des moyens consensuels et non conflictuels tels que la conciliation ou la médiation.

¹ Le collectif de plaignants étaient le Centre pour le Développement Cameroun (CED Cameroun), la Fondation Camerounaise d'Actions Rationalisées et de Formation sur l'Environnement (FOCARFE), l'association SHERPA (France) et l'ONG MISEREOR (Allemagne). La circonstance spécifique visait quatre sociétés liées à la SOCAPALM : BOLLORE SA domicilié en France, Financière du Champ de Mars domiciliée en Belgique ainsi que deux sociétés domiciliées au Luxembourg, à savoir Socfinal (Société Financière Luxembourgeoise SA devenue SOCFIN Société Financière de Caoutchouc SA en janvier 2011) et INTERCULTURES (devenue SOCFINAF SA en janvier 2011).

1. Contexte

Suite à son communiqué de clôture en date du 15 juin 2017², le PCN belge avait formulé plusieurs recommandations :

- « - *Il invite le Groupe Socfin à inscrire le Cameroun comme une priorité dans sa démarche globale RSE déjà entamée ;*
- *Il invite le Groupe Socfin à clarifier le contrat-cadre avec TFT en faisant référence explicitement à la plainte déposée auprès des PCN et à sa prise en considération dans le travail à venir de TFT ;*
- *Il invite le Groupe Socfin à poursuivre et à améliorer les concertations débutées avec les riverains entre autres dans le cadre des plateformes de dialogues et en essayant d'élargir leur représentativité ;*
- *Il invite le Groupe Socfin à respecter les Principes directeurs de l'OCDE et à appliquer les processus et concepts de diligences raisonnables développés par l'OCDE et l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture ».*

Le PCN belge, en lien et en accord avec ses homologues français et luxembourgeois faisait le constat « *qu'en dépit du fait que le Groupe Socfin ait progressé en termes d'engagements publics relatifs à la mise en œuvre de standards internationaux en matière de RSE, des actions et résultats concrets et mesurables sur le terrain se font toujours attendre, plus spécifiquement au Cameroun* ».

Le règlement d'ordre intérieur du PCN belge³ indique qu'il peut effectuer le suivi de ses recommandations si cela lui semble pertinent et utile. Dans le cas présent, le PCN avait souhaité inviter à nouveau l'ensemble des parties dans l'année suivant la publication du communiqué final. Si le PCN le souhaite il peut poursuivre son suivi en invitant à nouveau les parties pour une réunion ultérieure.

2. Etat du suivi du PCN belge

Le PCN belge a invité l'ensemble des parties prenantes pour une réunion de suivi de ses recommandations formulées dans son communiqué de clôture du 15 juin 2017.

Cette réunion s'est déroulée le mardi 4 septembre 2018 en présence de l'ONG Sherpa (représentée par Mme Marie-Laure Guislain), de deux représentants de la Socapalm (M. Dominique Cornet et M. Joseph Mengue), de deux représentants du Groupe Socfin (M. Eric de Foresta et Mme Caroline Sonck) ainsi que d'une représentante de l'organisation TFT (Mme Héroïse d'Huart).

Les PCN français et luxembourgeois se sont excusés de ne pas pouvoir se joindre à la rencontre. A son initiative, le PCN français avait invité le groupe Bolloré, ce dernier n'a pas souhaité prendre part à la réunion.

L'objectif de la réunion était également d'offrir un espace de dialogue, de rencontre et d'échange direct entre les parties prenantes qui éprouvent parfois des difficultés à communiquer sereinement et de manière constructive, en témoignent les actions en justice passées et en cours menées par le groupe Socfin.

² Le communiqué de clôture du PCN belge est disponible à ce lien :

<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Communique-pcn-belge-Socapalm-Socfin-Socfinaf-Groupe-Bolloré-fr-20170615.pdf>

³ Voir Annexe 2 du Règlement d'Ordre Intérieur :

<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Reglement-ordre-interieur-PCN-Annexe-2-procedures-circonstance-specifique.pdf>

Les représentants du groupe Socfin et de la Socapalm ont pu largement exposer les actions volontaires en matière de RSE menées depuis plusieurs années au Cameroun avec le soutien de TFT. Il en ressort une impression globale de progrès qui semble aller dans la bonne direction (tableau de bord de transparence, renforcement du dialogue avec les riverains, etc.), mais qui reste malheureusement impossible pour le PCN belge à valider en l'absence d'acteur intermédiaire de contrôle neutre et indépendant tel qu'envisagé dans le plan d'action ainsi que durant la médiation initiée en Belgique suite au transfert de la saisine par le PCN français en 2016.

Il semblerait que le Cameroun et le Ghana aient été identifiés comme les deux pays prioritaires pour l'action de TFT, en revanche aucune référence explicite à la circonstance spécifique déposée auprès des PCN ni de sa prise en considération dans l'accompagnement mené par TFT n'a pu être démontré.

Le PCN belge a également écouté et entendu l'association Sherpa qui a tenu à rappeler et à relayer la déception des travailleurs et des riverains des plantations de la Socapalm au Cameroun suite au rejet du plan d'action négocié à Paris en 2013. Sherpa partage et déplore le constat d'impuissance du PCN belge quant au suivi de la mise en œuvre des actions présentées par l'entreprise en relation avec le plan d'action de 2013.

D'une manière générale de nombreuses critiques se font toujours entendre et la situation camerounaise semble toujours délicate. Des concertations plus approfondies et régulières avec les riverains des plantations et avec les ONG les représentant de même qu'avec les autorités publiques camerounaises sont nécessaires pour bâtir des relations de confiance et de bon voisinage afin d'aborder sereinement les nombreuses difficultés restant encore à relever (bassins de lagunage à améliorer, problèmes fonciers et de bornage, accès à des logements adaptés, respect de l'espace vital, etc.). De telles relations nécessitent plusieurs années pour se construire, le PCN incite le groupe Socfin et localement la Socapalm à poursuivre activement et à améliorer le travail entamé et continuera à observer la situation sur le terrain en restant à l'écoute et à la disposition des parties prenantes.